

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Hervé CORON représenté par Dominique BONNET
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG
Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ
Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

Absents : André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 81

Objet : Demande de subventions DETR, FAFA et DST pour la rénovation du complexe sportif et l'éclairage Led du terrain synthétique

VU la délibération municipale en date du 08 avril 2022, dans laquelle le Conseil Municipal a :

- approuvé ces travaux au complexe sportif comprenant l'entretien de la piste d'athlétisme estimé à 58 516 € HT, la fourniture d'une cage de lancer de marteau estimée à 26 000 € HT, la création d'un éclairage Led pour le terrain synthétique du complexe sportif estimée à 78 680 € HT et les aménagements pour le club d'athlétisme estimé à 5 407 € HT ;
- approuvé le plan de financement ci-dessous correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux piste d'athlétisme	58 516,00 € HT	ETAT – DETR 30 %	50 580,90 €
Cage de lancer de marteau	26 000,00 € HT	CD 39 – DST – 33 %	55 638,99 €
Eclairage terrain synthétique	78 680,00 € HT	FFF – FAFA – 12,05 %	20 000,00 €
Aménagement club d'athlétisme	5 407,00 € HT	Autofinancement – 24,95 %	42 383,11 €
Total	168 603 € HT	Total	168 603 €

- autorisé le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Conseil départemental du Jura au titre de la DST, et auprès de la Fédération Française de Football au titre du fond d'aide au football amateur ;

.../. 2 –

VU la note de synthèse n° 2022-76 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20 mai 2022,

VU l'avis de la commission « administration générale, finances et personnels » réunie le 11 mai 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux et urbanisme », réuni le 12 mai 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que le complexe sportif se compose d'un terrain de football en herbe autour duquel est implantée une piste d'athlétisme, ainsi que d'un terrain de football synthétique disposant d'un éclairage pour les matchs et entraînement en nocturne.

CONSIDERANT que la piste d'athlétisme créée en 2005 nécessite quelques travaux d'entretien pour reprendre les fissures et dégradations ponctuelles, nettoyer le revêtement en profondeur afin de maintenir de la perméabilité du revêtement, la reprise du traçage, la mise en place de dalots côté intérieur de la piste pour la récupération des eaux de pluie. Ces travaux qui sont nécessaires pour permettre la tenue de compétitions sportives sur ce site, sont estimés à 58 516 € HT,

CONSIDERANT qu'au niveau de la piste d'athlétisme était également implantée une cage de lancer de marteau qui a dû être démontée car elle était dégradée. Or, dans le cadre des compétitions organisées sur ce site, la cage de lancer de marteau permettrait une plus grande diversité des disciplines sportives pouvant y être pratiquées. Cet équipement serait en outre un attrait supplémentaire pour le club vis-à-vis de ses adhérents potentiels. Son remplacement est estimé à 26 000 € HT.

CONSIDERANT que le club d'athlétisme a également sollicité la réalisation d'une dalle béton pour l'implantation d'un bungalow afin de pouvoir stocker le matériel nécessaire à leurs séances d'entraînement ainsi que pour les compétitions. La réalisation de cette dalle est estimée à 3 995 € HT. Le club a également sollicité au niveau de la piste d'athlétisme, la pose d'une poutre d'Ostock estimée à 1 412 € HT.

CONSIDERANT que le terrain synthétique est quant à lui desservi par un éclairage avec des lampes iodure métallique. Or, ce système d'éclairage étant vieillissant, il est proposé de remplacer les projecteurs, par des projecteurs Led pour s'inscrire dans le cadre de la politique de développement durable de la ville et réduire les consommations d'énergie. L'étude d'éclairage ayant montré que cela permettrait de passer d'une puissance installée de 70,4 kW à une puissance de 31,2 kW, soit un abaissement de puissance supérieur à 55 %. Cette modification de l'éclairage du terrain synthétique est estimée à 78 680 € HT.

CONSIDERANT que ces travaux, dont le coût global est de 168 606 € HT, pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), par le Conseil Départemental du Jura (CD 39) au titre de la Dotation de Solidarité des territoires (DST) et la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour ce qui concerne l'éclairage du terrain synthétique,

CONSIDERANT qu'après échange avec la ligue de football du jura, la subvention FAFA est limitée à 10 % du montant des travaux d'éclairage, représentant 7 868€,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

1/ APPROUVE ces travaux au complexe sportif comprenant l'entretien de la piste d'athlétisme estimé à 58 516 € HT, la fourniture d'une cage de lancer de marteau estimée à 26 000 € HT, la création d'un éclairage Led pour le terrain synthétique du complexe sportif estimée à 78 680 € HT et les aménagements pour le club d'athlétisme estimé à 5 407 € HT.

.../.

.../. 3 –

2/ APPROUVE le plan de financement ci-dessous correspondant à cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux piste d'athlétisme	58 516,00 € HT	ETAT – DETR 30 %	50 580,90 €
Cage de lancer de marteau	26 000,00 € HT	CD 39 – DST – 33 %	55 638,99 €
Eclairage terrain synthétique	78 680,00 € HT	FFF – FAFA – 10 % sur éclairage	7 868,00 €
Aménagement club d'athlétisme	5 407,00 € HT	Autofinancement – 32,33 %	54 515,11 €
Total	168 603 € HT	Total	168 603 €

3/ AUTORISE le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, pour un montant de 50 580.90 €, auprès du Conseil Départemental du Jura pour un montant de 55 638.99 €, auprès de la Fédération Française de Football au titre du FAFA pour un montant de 7 868 €.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 13/06/2022

Reçu en préfecture le 13/06/2022

Affiché le



ID : 039-213904345-20220520-TRAVXCOMPLEXE-DE